



# Association Bienvenue !

## Réseau d'hospitalité pour les demandeurs d'asile

### Rapport d'activités – Année 2018

Au cours de l'année 2018, l'association Bienvenue ! a poursuivi son activité d'accueil des étrangers demandeurs d'asile. Ainsi dans 36 lieux différents, 62 foyers (personnes seules ou familles) ont été accueillis, soit 75 adultes et 27 enfants. Dans ces lieux est incluse une maison située rue du Thabor et mise à notre disposition par la communauté des sœurs de la communauté religieuse de La providence de Ruillé-sur-Loir. Il est possible d'y loger trois familles et un/une célibataire. **Au total près de 8000 nuitées ont été assurées.**

#### Statistiques d'accueil 2018 (établies par Jacques)

Entre parenthèses sont rappelés les chiffres 2017.

- **Lieux d'accueil** : 27 domiciles de particuliers, 6 lieux dans des communautés religieuses et 3 places dans l'immeuble du 21 rue du Thabor.
- **« Ménages » accueillis** : 62 (70) – par « ménage », on entend une personne seule ou un couple ou une ou des personnes avec des enfants.  
Par catégorie : 10 femmes seules, 30 hommes seuls, 3 couples sans enfant, 8 femmes avec enfants, 1 homme avec enfants, 10 couples avec enfants.
- **Personnes accueillies** : 102, soit 75 adultes et 27 enfants (117, 86 et 31) ; parmi les adultes, 31 femmes (49) et 44 hommes (37), soit une inversion des nombres par sexe.
- **Nuitées** : près de 8 000 nuitées au total, soit plus de 5 800 (plus de 5 600) nuitées d'adultes et 2 100 (2 000) nuitées d'enfants.
- Par type de lieu d'accueil, le nombre de nuitées au domicile de particuliers s'élève à environ 54 % du total, contre 17 % en communauté religieuse et 29 % au Thabor.

Les nombres de ménages et de personnes accueillies sont donc plutôt en recul. On observe une faible progression des nuitées, en contraste avec la diminution des nombres de ménages et de personnes, ce qui veut dire que le séjour moyen a tendance à s'allonger.

Chaque accueil de foyer – personne seule, couple ou famille – met en action en plus des personnes accueillies, au minimum trois personnes de l'association :

- « le foyer accueillant » : il met à disposition un hébergement indépendant ou inséré dans leur propre logement.
- « l'accompagnant » : il/elle permet aux personnes d'être guidées ou rassurées pour leurs démarches administratives, de leur indiquer les lieux où ils peuvent apprendre le français,

recevoir de la nourriture, être soigné, scolariser les enfants et, en fonction de leur disponibilité, de les orienter vers des activités de sport ou de loisir.

- « le médiateur » : il/elle est responsable de l'arrivée et du départ du foyer accueilli et doit intervenir en cas de difficultés.

L'association propose des rencontres pour les accueillants et pour les accompagnants : ces temps de paroles sont un espace de relecture et de soutien ; on peut y partager librement joies et déceptions, voire difficultés et stress... Les participants disent la grande importance de ces moments de rencontre.

### **Vie de l'association**

A l'assemblée générale a été voté le renouvellement du Conseil d'Administration de 10 personnes (pour rester conforme aux statuts, 9 officiels + 1 invitée permanente). Au CA suivant, nous avons tenté en vain de définir un bureau ; nous avons alors décidé une distribution de tâche parmi nous. Cela fonctionne bien mais la préfecture nous a indiqué que nous n'étions pas cohérents avec nos statuts... Nous avons donc décidé un bureau formel : Président : Bernard Philippe, vice-président : François Barbelet, trésorière : Geneviève Chenon, secrétaire : Hélène Decq. Autres membres du CA : , Élisabeth Barbelet, Bernard Barré, Yolande Bréheret, Dominique Ménard, Marie Poucineau. Invitée permanente : Marie-Paul Hardy.

Le CA a structuré la vie de l'association à travers 6 réunions. La question du profil des personnes à accueillir est apparue plusieurs fois en particulier sur la position à tenir vis-à-vis des déboutés. Il a été décidé que nous accueillons des personnes selon les priorités suivantes :

- La précarité de la situation de la personne ou des personnes à accueillir
- La motivation de la ou des personnes à s'investir dans les démarches administratives
- Le statut de demandeur d'asile de la personne ou des personnes à accueillir.

Le débouté peut être accueilli sur les deux premiers critères.

Aux côtés du CA, plusieurs commissions assurent la vie de l'association :

Commission d'attribution (Cécile, Élisabeth M., Françoise, Dominique, François et Jacques) : Elle se réunit une à deux fois par mois. Elle reçoit les demandes d'hébergement (qui émanent des associations caritatives et des acteurs sociaux), recense les possibilités d'accueil et gère la répartition des personnes migrantes dans les familles d'accueil. Ce sont les membres de la commission qui prennent ensuite rendez-vous avec chaque migrant retenu, puis s'occupe, à la date prévue, du transfert de l'accueilli chez l'accueillant ainsi que de la signature du contrat d'hébergement. La durée d'hébergement étant d'un mois renouvelable au maximum deux fois, les membres de la commission (qui font office de médiateurs) s'assurent chaque mois du renouvellement du contrat et sont présents lors de la fin de l'accueil pour la sortie de l'hébergement.

Commission des nouveaux lieux et animation des accueillants (Élisabeth B. et Marie-Paul) : un fichier a été créé ainsi que des fiches décrivant l'environnement d'accueil proposé par chaque Accueillant. Il y a 40 lieux d'accueil. Le nombre de mois d'accueil pour chacun est variable en fonction de ses possibilités et contraintes. L'accueil d'une

personne migrante est généralement de 1 mois, mais peut être de deux ou trois mois pour certaines situations particulières. Pour mémoire, dans le cadre de Bienvenue !, la durée maximum d'accueil d'une personne migrante est de 3 mois. La commission a visité cette année 7 nouveaux lieux d'accueil dont 3 qui ont accueilli dès cette année.

Commission de la Maison du Thabor (Cécile, Laurence et Marie) : le contrat de mise à disposition a été renouvelé. La Maison du Thabor peut accueillir 3 familles ou femmes seules avec enfants (dans les mêmes conditions que les accueillis dans les familles) + un membre « correspondant » chargé du lien avec l'association. 3 membres de l'association désignées comme « référentes » s'assurent de la bonne marche de la vie de la maison et convoquent les accueillis à une réunion hebdomadaire.

Commission des Accompagnants (Marie-Bernadette, Françoise, Dominique et François) : il y a une vingtaine d'Accompagnants. Un guide est en cours de réalisation pour les aider à fournir les bonnes informations aux demandes des personnes migrantes. Le parcours des personnes que nous accueillons est souvent difficile et long et le soutien d'un Accompagnant est important.

Groupe des médiateurs : Les Médiateurs sont des personnes du CA et des membres ayant des responsabilités à Bienvenue ! Une fiche précisant leur rôle a été établie. Ils assurent principalement l'entrée et la sortie de la personne migrante chez les Accueillants. A ces occasions, le contrat d'accueil temporaire est le support donnant le cadre de l'accueil.

Commission des permanences : (Bernard) : elle se réunit rarement car elle fonctionne essentiellement par un tableau partagé des engagements individuels pour la permanence téléphonique. Les permanences physiques mensuelles au centre Ty Blosne n'ont donné lieu à aucune rencontre hormis le directeur et les personnels du centre social

**L'animation** des membres et adhérents de Bienvenue !, des personnes sympathisantes, des personnes migrantes accueillies se fait grâce à diverses réunions :

- en début d'année, les vœux (galette des rois). Cette année nous étions une cinquantaine de personnes ; goûter de Noël avec la maisonnée du Thabor ; foot proposé le dimanche et participation à un jardin partagé à l'invitation d'une autre association.
- Des réunions de « formation » et d'échange pour les Accueillants
- Des réunions de « formation » et d'échange pour les Accompagnants
- Le moment de l'AG est aussi l'occasion de nombreux échanges

Pour la communication de l'association, deux événements cette année :

- Une parution dans Ouest-France qui a permis de présenter l'Association et ses actions (« Ces Rennais qui accueillent des migrants », OF 11/12/2018).
- Une adresse courriel, gérée par Hélène, a été créée pour recevoir en particulier les demandes d'accueil et les dispatcher en interne.

### **Liens avec les autres associations.**

Nous sommes manifestement de mieux en mieux connus. Outre le Secours Catholique, nous avons désormais des demandes d'accueil qui émanent de plusieurs associations, comme Tabitha (Mordelles), D'ici ou d'Ailleurs (association de jeunes basée à Rennes quartier sud et centre), Un toit c'est un droit, MRAP, Le Refuge (association d'aide aux jeunes homosexuels rejetés), le Secours Populaire, Accueillir et Partager (association de solidarité basée à l'est de Rennes), Maison en ville (association de logement pour étudiants), Accueil Réfugiés Bruz, Habitat et Humanisme; également nous sommes sollicités par des institutions comme le CCAS de Rennes, par l'équipe du restaurant social (Le Fourneau), parfois les CDAS et les Centres sociaux.

Cette diversification des demandes montre que nous sommes davantage repérés et identifiés dans notre raison d'être. Cela est aussi le résultat d'une volonté de l'association : pour mieux nous connaître, nous avons rencontré l'équipe du restaurant social, et plusieurs fois d'Ici ou

Nous avons de plus en plus de liens avec des travailleurs sociaux des Centres sociaux de l'ARCS ; l'ancien président Jacques Darlot de Bienvenue ! est désormais membre du CA de l'ARCS, au titre de son « expertise ».

### **Autres collaborations, locales.**

Les propositions pour participer à des manifestations ou à d'autres formes d'action ne manquent pas. Quelques personnes de Bienvenue ! essaient d'y être présentes. L'association Bienvenue ! , à travers sa participation à l'inter-orga, s'est associée officiellement à la demande collective que soit créé à Rennes un lieu d'accueil d'urgence, ouvert de manière inconditionnelle et 24 heures sur 24 sur toute l'année. Nous participons à des réunions avec la Mairie, le Conseil Départemental pour régler des problèmes liés à l'accueil des migrants (fermetures de squats, suppression envisagée de l'Aide Sociale à l'enfance). L'association soutient la démarche des États Généraux de la Migration.

Pour le Conseil d'administration  
*François Barbelet et Bernard Philippe*  
Présentation à l'AG du 25 mars 2019